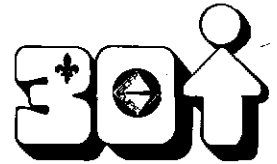




Syndicat canadien de la fonction publique

SECTION LOCALE 301

COLS BLEUS VILLE DE MONTRÉAL ET CUM



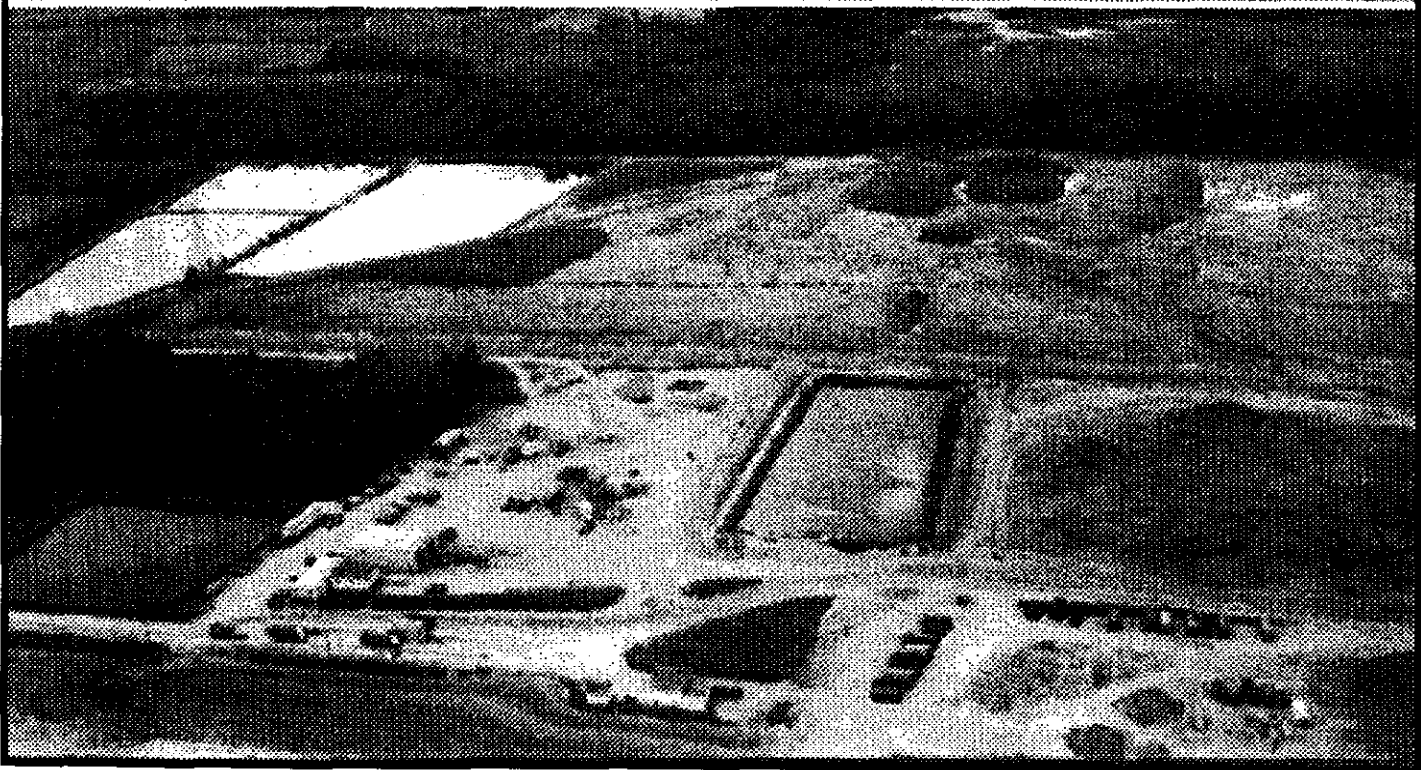
DM-8



Usine de triage Lachenaie inc.

AUD 6212-03-26

SITE D'ENFOUISSEMENT BFI



Mémoire
préparé par le comité Pro-Régie
du Syndicat des Cols Bleus de la Ville
et Communauté Urbaine de Montréal au
Bureau d'Audience Publique sur l'Environnement

Avant de vous sensibiliser à l'importance de ne pas agrandir le site d'enfouissement Lachenaie, nous nous devons de prendre les moyens de sécurité adéquats, puisque la compagnie BFI. s'est permise de filmer toute la première partie des audiences. Nous croyons que ce geste d'intimidation de la part de cette multinationale a pour but ultime d'intimider les débats.

En conséquence, il nous apparaît clair que les gens qui sont intervenus ont droit à une réplique et à l'information. Donc, nous vous suggérons de rentrer en contact avec les représentants de la firme UTL. tels que:

LAVERY, DE BILY
1, Place Ville Marie # 4000
Montréal, Québec
téléphone: 877-2911

et,

MICHEL YERGEAU AVOCAT
5560, Boulevard Gouin
Montréal-Nord, Québec
téléphone: 321-4222

19-02-95 *François
Dufour*

Un citoyen fait signer une pétition contre l'agrandissement BFI

Suite aux audiences publiques sur l'environnement, et après avoir pris connaissance de plusieurs dossiers concernant l'agrandissement du site d'enfouissement de BFI, à Lachenaie, un Lachenois a choisi de recueillir les signatures de ses concitoyens, manifestant leur

désaccord avec le projet.

Suzanne Sauvé

Dans sa justification, monsieur François Bertrand estime qu'il faut cesser d'accepter les déchets d'autres municipalités. Il cite en exemple le cas de Laval, qui envoie 100% de ses déchets

au site de Lachenaie. Par ailleurs, monsieur Bertrand se questionne sur la situation de la MRC des Moulins lorsque le site sera plein. «Où iront nos déchets et à quel prix?», s'interroge-t-il.

Selon le citoyen préoccupé par son environnement, tant que les compagnies enfouiront les déchets, le pu-

blic et les élus ne chercheront pas de moyens plus écologiques. De toute façon, explique-t-il, c'est très payant et facile d'enfouir plutôt que de recycler.

Dans son argumentation, monsieur Bertrand explique aussi que les eaux du site se déversent dans le ruisseau qui sillonne les deux écoles

du centre de Lachenaie, soit St-Charles et Jean-de-la-Fontaine. Monsieur Bertrand cite le rapport Pearles, selon lequel le site éprouve des difficultés avec son poste de traitement des eaux.

La pétition circule et recueille de plus en plus de signatures. L'instigateur sou-

tient que les élus s'opposent à la pétition et que la Ville de Lachenaie semble favorable à l'agrandissement du site. En conclusion, monsieur Bertrand invite tous les Lachenois concernés par cet agrandissement à une réunion qui aura lieu le 6 mars à 19h, à l'Hôtel des Moulins de Terrebonne.

Site d'enfouissement

La première étape des audiences est complétée

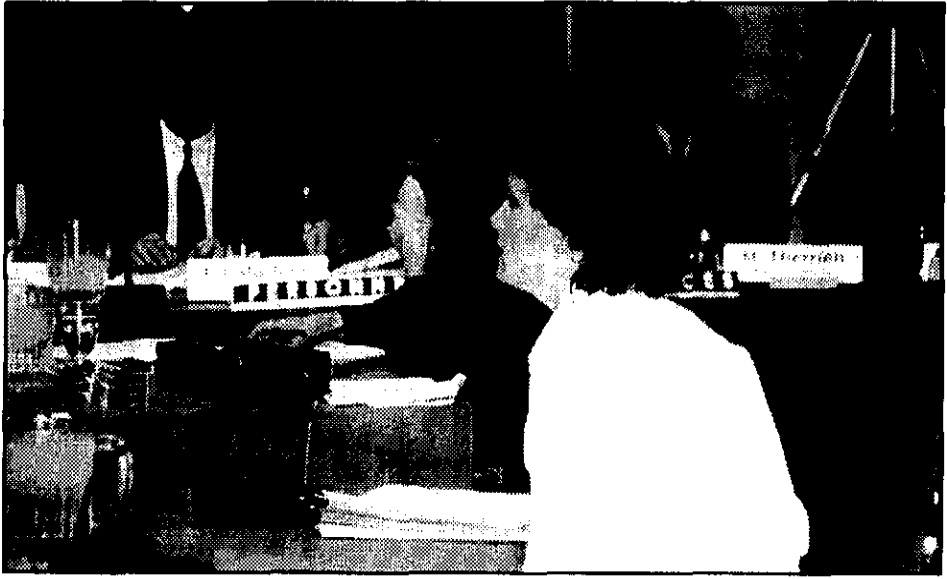


Photo Suzanne Sauvé

Pendant le volet «information» des audiences publiques du BAPE, madame Manon Dufour, de l'Opération Protection de l'Avenir, a pris la parole pour poser de nombreuses questions quant à l'agrandissement du site d'enfouissement BFI.

Après six séances de plus de trois heures chacune, tenues à l'Hôtel des Moulins, de Terrebonne, le Bureau d'audiences Publiques en Environnement a mis fin à la première partie du processus.

Suzanne Sauvé

La première séance avait fait salle comble, alors que plusieurs citoyens ont voulu en connaître davantage sur le projet d'agrandissement du site d'enfouissement sanitaire, à Lachenaie. Pendant les autres rencontres, on a plutôt reçu les questions des groupes environnementaux du Québec, plus intéressés par la problématique générale des

déchets que par le cas spécifique du site de BFI.

Le projet, rappelons-le, consiste en la création d'une nouvelle cellule d'enfouissement qui permettrait à l'Usine de triage de Lachenaie de prolonger la durée de vie de ce dépôt de 5 à 13 ans, selon les projets collecte sélective des villes desservies.

On a par ailleurs appris que certaines ententes favorisaient la municipalité de Lachenaie, soit la collecte des déchets et l'enfouissement gratuit, jusqu'à un maximum de 150,000\$ par année. Ces ententes prévoient également que UTL verse 0,20\$ pour chaque

tonne de déchets originant hors de la MRC pour la réalisation de projets à vocation environnementale à Lachenaie. La MRC des Moulins reçoit également une compensation de l'ordre de 3 millions\$, répartie sur 5 ans.

Les dirigeants de l'entreprise ont rappelé aux participants, et réitéré au public, leur disponibilité pour rencontrer les citoyens concernés et leur faire visiter le site d'enfouissement. La deuxième partie des audiences publiques, pendant laquelle les citoyens pourront déposer des mémoires, se déroulera au début de mars et sera dûment publicisée par le BAPE.

HISTORIQUE

Tom Fatjo était moitié cow-boy solitaire, moitié bâtisseur d'empire. Il fonda sa petite entreprise de gestion des ordures avec l'autodétermination et l'indépendance solitaire du héros pionnier; avec la confiance et l'ambition perspicaces de Monsieur John D. Rockefeller. Ses associés et lui lancèrent « Browning Ferris Industries » dans la capitale mondiale de l'industrie du pétrole. Ses modèles monolithiques étaient loin d'être des refuges d'indépendances pionnières et leur patrimoine était symbolisé par les héros régnant de la ville.

Les cadres de BFI s'amaient par jet dans des villes aussi proches de Houston que Lake Charles en Louisiane et aussi éloignées que Thunder Bay en Ontario. Les entrepreneurs locaux et les exploitants de terrains d'enfouissement se faisaient offrir de gros salaires s'ils consentaient à vendre et à rester à bord sous le pavillon de la chaîne continentale. On les persuadait de troquer leurs actifs et leurs abonnés contre les actions gonflées, dont la valeur papier était propulsée vers de nouveaux sommets. Ils seraient instantanément plus riches, leur disait l'équipe d'acquisition. La réponse fut spectaculaire, et à la fin de 1969 et en 1970, BFI infiltra vingt marchés urbains, achetant des firmes dans chacun d'eux. Parmi ses acquisitions, il y avait cinq compagnies appartenant à Harry Phillips, un décrocheur qui faisait l'enlèvement des ordures à Houston, à Memphis-Tennessee et à San-Juan Porto Rico, et qui fut engagé comme le principal administrateur de la compagnie nouvellement fusionnée.

Le 25 septembre 1973, BFI. acquis la compagnie d'enlèvement de déchets Raicek Ltd., no 1341-1038 et le 1er novembre 1975 modifia le nom pour: « Les industries Browning-Ferris Mtl Inc. » cette même entreprise fut dissoute le 8 novembre 1986.

En 1976 « Industries Browning-Ferris Québec Inc. » no. 1503-6627 fut constituée et en 1980 fut dissoute.

En 1978, « Browning-Ferris Industries Ltd » no. 1782-1034 est constituée,

1. Septembre 1980, l'entreprise fut fusionnée à « Browning-Ferris industries Ltd » no. 1220-7612,
2. par la suite fusionnée à « Browning-Ferris Industries Ltd » no. 2247-2039, le 1er octobre 1983,
3. fusionnée en 1984 à BFI, no. 2351-0514.
4. L'entreprise a fusionnée en septembre 1990 à BFI. Ltd, no. 2904-0540,
5. cette même entreprise fut fusionnée en 1991 à BFI. Ltd, no. 2999-6519 ,
6. fusionnée en 1993 à BFI. Ltd, no. 3169-5836.

UTL, (usine de triage Lachenaie) fut constituée par lettre patente, le 17 janvier 1967 et le Conseil d'administration était composé de Messieurs Jean-Guy Bleau, Yvon Bleau, Pierre Monsalve, Gabriel Troie, Jacques Thériault. Le site comme tel a toujours appartenu à la famille Bleau dont Monsieur Harry Bleau. (père) Le site était un terrain boisé et de culture.

• LES ACTUALITÉS •

Le BAPE met un bâillon sur les citoyens de Lachenaie

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

La commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), responsable de l'évaluation de l'agrandissement du site d'enfouissement BFI de Lachenaie, a imposé un bâillon controversé, jeudi soir, au Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets.

En réalité, ce bâillon a même été décrété mercredi soir par le président de la commission, Michel Germain, soit avant que les commissaires ne connaissent le contenu des questions et problèmes que les participants allaient soulever au cours de l'audience de jeudi.

La première partie des audiences est réservée aux questions des citoyens et des commissaires, qui veulent parfaire leur connaissance du dossier avant de passer à l'étape des mémoires et des opinions, la-

quelle survient quelques semaines plus tard.

Le Front commun avait annoncé que son porte-parole, J.-P. Barrette, avait environ 500 questions à poser. Il en aura tout au plus posé une cinquantaine avant l'imposition du bâillon. Le Front commun a protesté auprès du bureau du premier ministre, Jacques Parizeau, du ministre de l'Environnement et de la Faune, Jacques Brassard, et du président du BAPE, Bertrand Tétreault.

Le Front commun regroupe environ 60 groupes de citoyens impliqués dans la gestion écologique des déchets. Il est déjà arrivé à des commissaires de mettre fin aux questions de citoyens et de groupes, notamment dans le dossier du barrage SM-3 sur la Côte-Nord. Mais il ne semble pas que le BAPE ait jamais écourté de façon aussi substantielle les questions d'un groupe.

«Nous aurions pu, explique Patrice Laquerre, porte-parole du Front, demander à

50 bénévoles de venir poser, chacun, dix questions.

La Commission nous aurait alors entendus jusqu'au bout. Mais parce que nous jouons franc-jeu, parce que nous préférons une approche plus efficace avec un porte-parole unique, parce que nous ne voulons pas nous contenter d'un examen et de questions superficielles, on nous pénalise en présupposant, 24 heures à l'avance, que tout est dit, que les citoyens savent tout ce qui est nécessaire à leur compréhension du projet. C'est une procédure indigne du BAPE et contraire à toutes les règles de l'éthique.»

La Commission a offert aux citoyens d'adresser leurs questions par écrit au promoteur. Cette procédure, ont-ils dit, les prive du droit de poser des sous-questions ajustées aux réponses du promoteur, empêche les commissaires de valider les réponses du promoteur et retarde la réflexion

des citoyens qui doivent produire un rapport à une date déjà fixée.

Jusqu'au bout

Du côté du promoteur, la société Usine de triage de Lachenaie, on se disait prêt à poursuivre l'exercice jusqu'au bout. Son procureur, Me Michel Yergeau, a expliqué hier que toute l'équipe du promoteur n'avait aucune objection à répondre à toutes les questions que le Front commun aurait pu lui adresser.

Le porte-parole de la Commission, André Poirier, a dit laconiquement «que la Commission ne considère pas sa décision comme un bâillon; l'audience n'est pas la place pour refaire l'étude d'impacts et les commissaires considéraient que les enjeux étaient suffisamment identifiés».

Un autre incident est venu perturber la dernière soirée de cette partie de l'audience, jeudi soir, alors que le porte-parole du

Front commun a quitté abruptement la salle, se sentant menacé dans son intégrité physique, a-t-il dit.

M. Barrette, dont les questions avaient d'avance été jugées inutiles par la Commission, s'est retrouvé au cours d'une pause café à côté d'une personne qui a déclaré relativement fort: «Il y en a qu'il faut que tu frappes pour qu'ils parlent; puis il y en a d'autres qu'il faut que tu frappes pour qu'ils arrêtent de parler!»

L'incident, qualifié de «regrettable et d'inacceptable» par le porte-parole de la Commission, André Poirier, a finalement été expliqué ainsi par son auteur: ce dernier était accompagné d'un compagnon trop volubile à qui il aurait adressé ce commentaire pour pouvoir placer un mot. L'auteur de ce commentaire est un voisin du site d'enfouissement que l'on dit intéressé à vendre des terrains au promoteur s'il poursuit ses agrandissements.

En 1966, Messieurs Jean-Guy Bleau manufacturier, Gabriel Troie agent d'affaires, tout les deux ayant leur principale place d'affaires au: 15701, rue Sherbrooke Est. Ils sont propriétaires des parties de lot 87-84-85, les ayant acquis par legs de la famille Bleau.

Le 28 octobre 1966, Messieurs Bleau et Troie demande à la Ville de Lachenaie la permission de construire une bâtisse et d'exploiter un site d'enfouissement dont voici quelques grandes lignes de l'entente intervenue entre eux, le Maire Joseph Edouard Sarrazin et le secrétaire trésorier Jean Poirier:

« La corporation a droit d'y déposer vidanges gratuitement pendant une période de 10 ans débutant le 1er janvier 1967. »

« Privilèges accepter rebuts et vidanges autres municipalités et de notifier à la Corporation municipale de Lachenaie... »

Cependant recevoir tout rebuts provenant d'industries ou de commerces.

En février 1976, usine de triage de Lachenaie Inc., (UTL) représentée par Jean-Guy Bleau son président et Sanitary Refuse Collectors Inc., et cette dernière obtient un bail.

Plusieurs questions se posent? Le bail intervient-il dix (10) ans après que Lachenaie ait obtenu la gratuité du site? Est-ce que WMI a obtenu la collecte des déchets sur le territoire de Lachenaie? Est-ce que le bail signé entre les parties comporte des ententes semblables à celles de 1966? N'ayant pu obtenir le bail, il nous est difficile de se prononcer, mais plusieurs questions devraient être posées.

Le 14 février 1984, une décision de la Commission de Protection du territoire agricole du Québec:

Voici les grandes lignes de l'argumentation ainsi que la décision:

LA PARTIE DEMANDERESSE:

1. UTL Jean-Guy Bleau demanderesse et Harrel Capin entreprises Ltd, 2055 rue Peel,
2. Wagner Investment Corp. et PAR Holding, 5858, Côte des Neiges
3. et enfin la Corporation municipale de Lachenaie.

Le consultant Jean-Paul Guay, ingénieur chez UTL écrit les principales raisons de la demande soit, la fermeture prochaine dans un an, que les lots 90,93,94 représentant 191,07 arpents carrés qu'ils déservent: (environ 140 000 de population) LeGardeur, L'achigan, l'assomption etc. est situé tout près de l'autoroute 640 Nord-Est près de l'autoroute 40.

La décision comportait un dernier paragraphe important et nous vous le reproduisons:

« Dès la fin des travaux, la demanderesse devra remettre en état d'agriculture les dites superficies..... l'ensemble du site soit recouvert de 75 centimètres de terre cultivable »

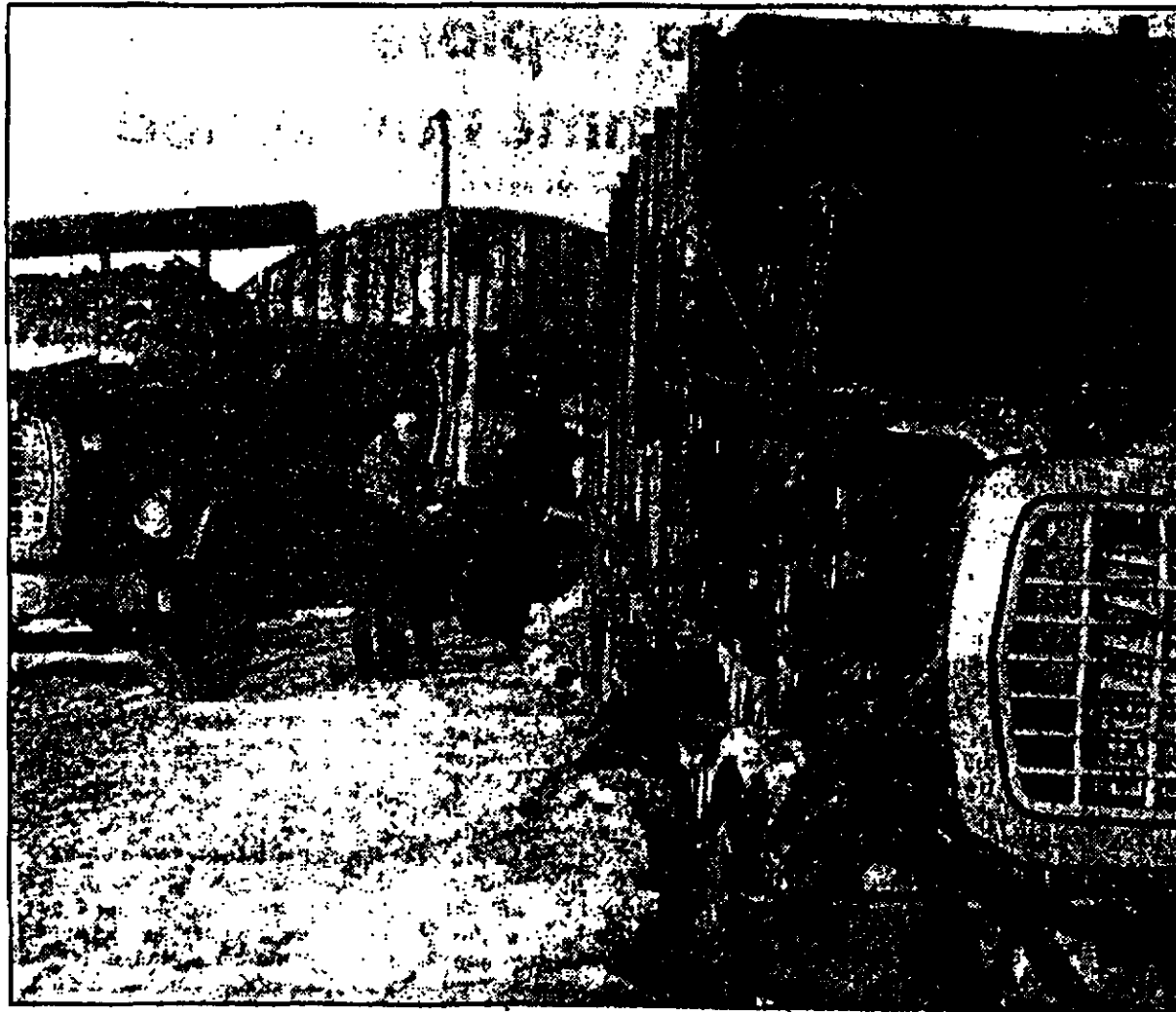
*Signé: Albert Allain Vice-président
Marc Rouleau, commissaire*

Par cette décision on comprend que UTL devrait recouvrir de terre arable et que la demande d'agrandissement UTL-BFI contrevient à cette décision de 1984. UTL est devenu une filiale de la Société BFI depuis 1986.

Incendie à Delson

Un incendie qui a éclaté vers 5 h 25 hier matin a complètement dévasté l'entrepôt de la compagnie Les services sanitaires Sainte-Catherine, au 46 rue Saint-Pierre, à Delson, en plus d'endommager lourdement six des sept camions de l'entreprise. Les 20 pompiers volontaires de la localité ont combattu les flammes pendant plus d'une heure. Un pompier a été blessé à la tête et au dos mais il a pu réintégrer son domicile après avoir été traité à l'hôpital. La Sûreté du Québec mène présentement l'enquête afin de déterminer la cause exacte de l'incendie.

photo Robert Nadon, LA PRESSE



ACHAT: Terrains UTL

Nous remarquons que l'achat de terrains en partie ou en entier en 1982-1983, des lots 87-84-85 et en 1986, du lot 83 sont toujours en relations avec la même compagnie soit UTL.

En 1988, UTL représenté par Jacques Sénécal président, place d'affaires 1, Place Ville-Marie, suite 4000 achète une partie du lot 82 de Sables Thouin Inc. (Plusieurs parties de lots ont été achetés par UTL.).

Le 24 novembre 1992, achat par UTL représenté par Hector Chamberland vice-président, place d'affaires: 905, rue Salaberry, Chomedey Laval, **acheteur** et Sables Thouin **vendeur**.

Voici quelques prix d'achat de terrains:

Le 16 septembre 1992 Société Immobilière Pontiac Inc vend à UTL partie du lot 79 représentant 107,276 mètres carrés **au prix de 288,687.55\$.**

Le 2 avril 1993, Jean Marill Prud'homme et Réjean Aurèle vend à UTL partie du lot 82-83 représentant 927,151 pieds carrés **au prix de 600,000.00\$.** plus prélèvements du sable et du bois. L'acquéreur autorise le vendeur pour une période de 3 ans - retirer le bois et le sable.

Le 17 juin 1993, Esther Rosenfeld, 1500, rue Todd vend à UTL 25,413.8 mètres carrés
et 50,485.7 mètres carrés au prix de 650, 000.00\$

BFI - ACTIVITÉS

BFI est une compagnie multinationale et son existence débute en 1969 à Houston au Texas. Il est vrai que dans ce monde des ordures, les guerres de pouvoir sont terribles et pour vous en faire une bonne opinion, regardons l'histoire de cette entreprise de déchets.

En avril 1971, une poursuite judiciaire intentée par le bureau du procureur général de l'Illinois met au jour un plan massif d'alignement des prix. Quelques 200 firmes, y compris National Disposal, et une association professionnelle sont accusées d'avoir comploté pour se partager le gigantesque marché de Chicago.

BFI et l'affaire Chambers:

Ce monsieur aurait recruté deux policiers en congé pour surveiller les allées et venues de Charles Duritsa, du ministère des ressources environnementales et ce, dans le but de prouver que BFI bénéficiait d'un traitement de faveur de la part du DER.

Des inconnus ont criblé de balles l'automobile de Duritsa et des cagouleurs lui ont écrasé les doigts à coups de marteau pendant que les membres de sa famille étaient tenus en joue. De plus, une personne l'accuse d'avoir accepté des pots-de-vin.

~ 1976 - Kott a reçu la plus
grande amende de la cour criminelle
à l'Ontario pour une fraude sur la bourse Canadien
l'amende était de 500,000.00

K5 -

La bombe était destinée à Irving Kott

par Michel AUGER
LA PRESSE AUG 30 1978

La bombe qui a détruit une luxueuse voiture lundi soir dans un garage souterrain de la rue Casgrain aurait été destinée au financier Irving Kott qui connaît de nombreux démêlés avec la justice depuis trois ans à la suite de nombreuses accusations de fraude boursières impliquant des millions de dollars.

Récemment condamné à \$500,000 d'amende, à Toronto, dans une fraude impliquant les actions de la compagnie Samed Mines, Kott a déclaré hier soir à LA PRESSE ne rien savoir de l'incident qui a détruit une luxueuse Mercedes de récent modèle dans le garage situé au 5425 de la rue Casgrain.

Certaines rumeurs, qui ont couru dernièrement dans le «milieu», laissent entendre que la vie de Kott était en danger depuis qu'un «contrat» avait été donné pour attenter à sa vie.

«Je ne sais rien de toute cette affaire, a déclaré Kott sur un ton agacé. Je ne suis pas propriétaire de cette auto et je ne sais pas de quoi vous voulez parler.»

C'est un automobiliste curieux qui, voulant voir de plus près un étrange colis placé sous la luxueuse Mercedes, a accidentellement déclenché l'explosion. Ebranlé par la déflagration l'homme, dont la police n'a pas révélé l'identité, a été transporté à l'hôpital. Il ne souffre que de blessures légères.

La bombe de forte puissance a pratiquement rendu inutilisable le véhicule qui a été remorqué à la fourrière municipale en attendant d'autres expertises des spécialistes en explosifs de la police de la CUM.

L'automobile appartient à la compagnie Windsor Dress Limited, du 700, avenue du Parc, et Kott a de plus affirmé n'avoir rien à voir avec cette société.

Toutefois, aux yeux de la police la victime visée est bien M. Kott. A la tête d'un important groupe financier, les problèmes de ce dernier avec la police ont débuté en 1973 à la suite d'une série d'enquêtes de la section des délits commerciaux de la GRC sur la manipulation de valeurs mobilières.

Ces enquêtes ont amené des dizaines de personnes devant les tribunaux, la fermeture d'une maison de courtage de Montréal, L.G. Forget, en plus de susciter des échos lors de l'enquête sur le crime organisé, notamment dans le dossier (Obront).

Son nom a été cité lors du fameux procès tenu à Toronto, où Vincent Cotroni et Paolo Violi ont été trouvés coupables d'extorsion d'une somme de \$300,000.

Cette somme, selon le témoin Stanley Bader, aurait été destinée à rembourser une partie des pertes encourues par Irving Kott.

Cotroni a été remis en liberté et son appel dans cette cause est devant la Cour suprême du Canada. Quant à Kott, il attend son procès à Montréal sous plusieurs chefs d'accusation.

Kott a contrôlé
Santary entre 1972 -
à 1977
après c'est le milieu
de Kott
Kott lui-même
Belgiman
si pas
à Montréal
Par le contrôle de
Standard
a qui appartient
100% de actions
de Santary Refuse

?

?

Cette atmosphère de paranoïa s'aggrave encore davantage à la suite d'un double meurtre (qui n'a jamais été résolu) à Pittsburg. Les victimes auraient déjà travaillé à un terrain d'enfouissement qui n'était qu'une façade pour BFI.

Au cours d'une réunion du ministère des ressources environnementales ayant pour but de discuter des allégations de corruptions, un fonctionnaire admet avoir été soudoyé par Fiore et mentionne que celui-ci projetait de tuer Duritsa parce qu'il avait fait fermer cette décharge, qui ne répondait pas aux normes s'il n'obtenait pas un permis pour agrandir son terrain d'enfouissement de déchets dangereux..

Les géants des ordures n'avaient pas besoin de tuer les fonctionnaires, en fait, ils offraient facilement un emploi aux fonctionnaires et aux législateurs.

Mais, BFI n'est pas le seul conglomérat à avoir fait des gestes qui ont fait les manchettes.

Prenons le cas de WMI, dans la région de Mauricie Bois-Francs ou St-Etienne-des Grès. Un groupe environnemental protestait de la venue d'un site d'enfouissement sanitaire dans leur région. WMI alla chercher l'appui du maire et des conseillers et par la suite débuta une vaste campagne de sensibilisation semblable à Mobius.

Le nouvelliste

Vice-président de GARDE Battu sans raison apparente

Brigitte Trahan
Trois-Rivières

Le vice-président du groupe environnemental GARDE, de Saint-Etienne-des-Grès, M. Jean-Yves Guimond, a été assailli par un homme masqué au moment où il s'appretait à quitter son lieu de travail.

«Je sortais de mon bureau, chez Achats Plus de la rue Williams. Il était 17 heures. J'ai aperçu un homme en survêtement de sport gris qui courait dans ma direction. Il portait aussi des gants, un capuchon sur la tête et un foulard qui lui cachait le bas du visage jusqu'au nez. Je ne me suis pas méfié car il faisait beau et je pensais que le gars faisait du jogging. J'avais aussi remarqué la présence d'une autre voiture, à environ 25 pieds de la mienne, une petite voiture grise du genre Honda Civic.»

«Tout à coup, poursuit M. Guimond, au moment où j'allais mettre la clé dans la serrure pour ouvrir la portière, l'homme en question s'est précipité sur moi par derrière et m'a infligé trois coups de poing au visage.»

Les deux secrétaires, qui étaient encore à l'intérieur du bureau, ont été témoins de la scène et l'une d'elles s'est précipitée à l'extérieur. «Elle a crié: «qu'est-ce que tu fais là, là...?», se souvient M. Guimond. L'homme s'en est alors retourné en courant dans la direction d'où il était venu et il est monté à bord de la voiture grise que conduisait quelqu'un d'autre. «La voiture était déjà en marche au moment où il est monté à bord», affirme M. Guimond.

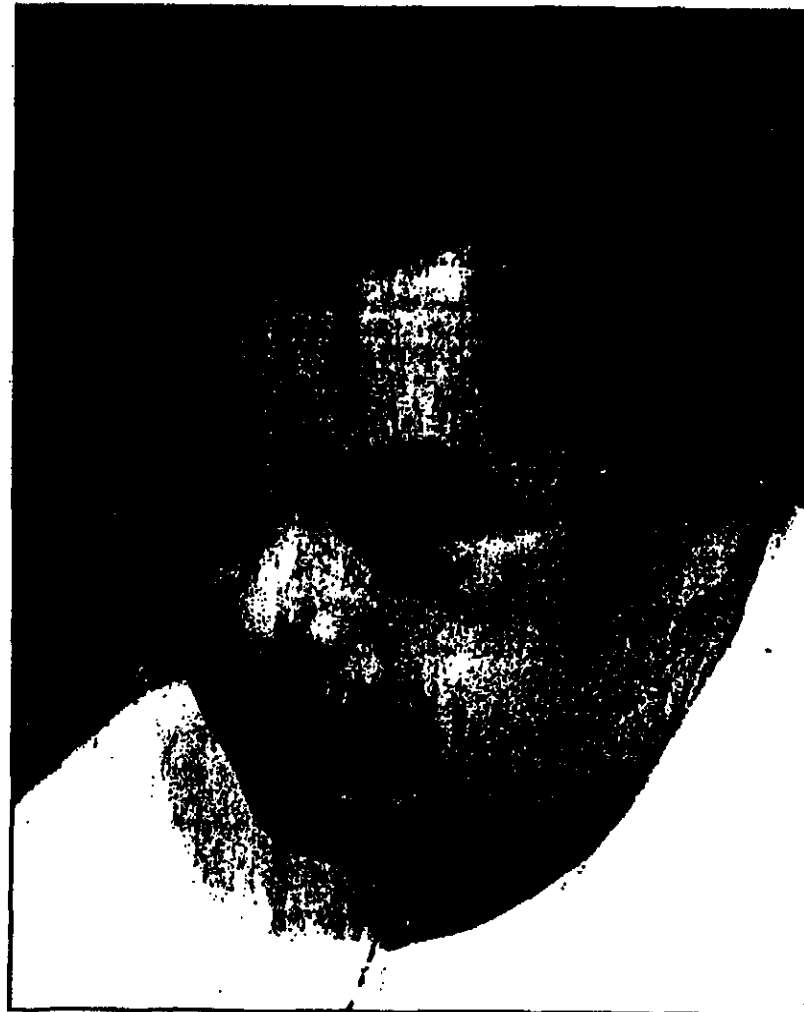
Chose étrange, M. Guimond avait un porte-documents à la main, ainsi que du courrier et de l'argent dans ses poches et l'assaillant n'a rien pris. Le mystérieux malfaiteur n'a proféré aucune parole non plus à sa victime.

Jean-Yves Guimond, qui porte des marques très visibles de cet assaut au visage, et plus particulièrement à l'œil gauche, affirme qu'il ne se connaît pas d'ennemi et qu'il ne peut imaginer pour quelles raisons on aurait pu lui faire une chose pareille, sinon pour l'intimider car, dit-il, «le seul dossier chaud dans lequel je suis impliqué à titre de vice-président de GARDE, c'est celui des déchets.»

Si tel est le cas, ce ne sera pas la première fois qu'on tentera de lui faire peur, explique-t-il. «Il est arrivé à quelques reprises que j'ai eu des menaces ou que j'ai subi des attaques verbales et même physiques relativement au dossier des déchets. Même ma femme en a déjà eu assez», dit-il sans toutefois accepter de s'avancer plus, pour l'instant. Il affirme avoir toutefois révélé aux policiers l'identité des gens qu'il soupçonne d'avoir commis cet acte répréhensible.

M. Guimond se décrit lui-même comme étant possiblement «gênant» pour certaines personnes du milieu de l'enfouissement sanitaire, puisqu'il a déjà travaillé dans le milieu.

«C'est clair que quelqu'un veut qu'il sorte du dossier, estime M. Carol Ross, président de GARDE. Mais nous, on va tout faire en notre pouvoir pour qu'il continue à travailler avec nous.»



M. Ross est présentement en pourparlers avec la Sécurité du Québec afin d'obtenir une surveillance accrue pour les membres du comité

GARDE. «On va s'organiser pour se défendre», explique-t-il.

Quant à M. Guimond, il ignore encore s'il doit continuer au sein du

comité ou bien se retirer temporairement du dossier. «C'est une décision qui va se prendre en famille», dit-il. ■

Par contre le groupe G.R.A.I.G.E. a dû ralentir ses activités suite à un incident survenu pendant la campagne contre WMI. Le président du groupe environnemental de St-Etienne-des-Grès, s'est fait bousculer par un individu inconnu qui lui a laissé quelques blessures au visage.

Le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 301, a toujours intervenu ou participé aux rencontres, audience, etc.. pour y faire valoir ses politiques en matière de gestion des déchets, où notre intérêt à participer à cette audience afin d'empêcher que la compagnie BFI ou UTL d'agrandir son site. La raison est fort simple, nous l'avons dit et redit même cité dans différents écrits. Le débat sur la gestion des déchets n'a pas eu lieu et il est clair que si il y a débat afin de concerter les grands projets de gestion des déchets, nous aurons notre mot à dire.

Mais nous n'en sommes pas là encore! Par contre, j'aimerais revenir sur les informateurs; prenons exemple du Magazine « L'Entrepreneur » de décembre 1994, sur le dossier des groupes écologistes. Nous avons lu cette revue, mais ce qui est intéressant à savoir est que sur le comité exécutif de l'A.E.S.E.Q. M. Hector Chamberland est un ancien président de UTL. De plus, M. Jean-Louis Chamard est un ancien fonctionnaire au ministère de l'environnement, qui a passé en décembre 1989, directeur des relations avec les municipalités pour Collecte Sélective Québec. Dans sa tournée de consultation en avril 1990 Collecte Sélective Québec, déclarait:

« Le Québec amorce résolument le virage pour faire en sorte que d'ici l'an 2000, 70 à 80 % des ménages pratiquent la collecte sélective. »

De plus, la compagnie n'a jamais participé au fonds de Collecte Sélective Québec que ce soit Mobius ou UTL. Cette revue ne peut pas être vraiment objective, puisqu'un des principaux dirigeants de cette revue est un ancien président du UTL.

Maintenant faite votre opinion!

Et enfin, je conclus en vous réitérant notre objection à l'agrandissement du site afin de ne pas nuire à la fermeture du site Miron.

Richard Imbeault
Président
Comité Pro-Régie

Référence:
Livre « La bataille des ordures »
Harold Crook